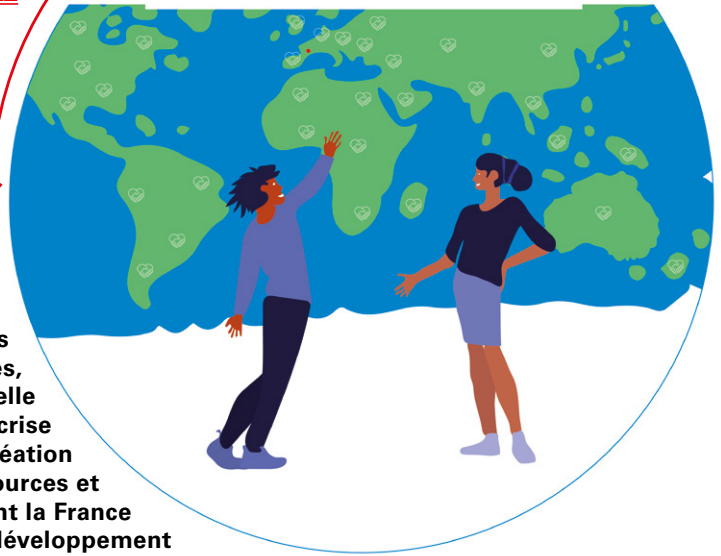


**APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2022**  
**INTERNATIONALITÉ - FRANCOPHONIE**  
**ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ**  
**SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**



L'ouverture sur le monde de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon est un des facteurs essentiels de leur développement. Portées par une longue tradition d'échanges internationaux, ces deux collectivités sont engagées depuis plus de 30 ans dans des partenariats de territoires à territoires, démontrant ainsi le rôle des pouvoirs locaux à l'échelle internationale pour relever les grands défis de la planète : crise sanitaire, changement climatique, transition écologique, création d'activités et d'emplois, diversité culturelle, accès aux ressources et aux droits fondamentaux. En septembre 2015, 193 Etats dont la France se sont engagés ensemble à atteindre 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030 pour construire un monde plus durable et plus solidaire.

Déclinée sur les territoires, la mise en œuvre des ODD fait appel à un engagement actif des gouvernements comme de l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, sanitaire et santé, enseignement et recherche...).

S'ouvrir au monde, c'est d'abord donner, attirer et donner une place aux acteurs du monde. Sur le territoire de la Ville et de la Métropole de Lyon, les entreprises, les institutions, les associations, les acteurs culturels et les communautés étrangères sont autant de forces vives qui participent à leur dynamisme et à leur internationalité. Fédérer les énergies, c'est générer de nombreuses opportunités au service du développement des territoires.

Nos actions s'appuient sur ces nombreux acteurs, les rassemblent, les fédèrent. Il s'agit de valoriser les forces en présence, de favoriser l'intelligence collective avec l'objectif de permettre à chacun, à son échelle, d'être associé à la politique internationale conduite par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Pour faire face aux grands enjeux internationaux que sont les interdépendances, environnementales et sanitaires, socio-économiques et culturelles des territoires, le développement durable et le vivre ensemble, nos collectivités souhaitent s'appuyer sur la communauté d'acteurs qui représente un véritable potentiel d'expertise, d'innovation et de mobilisation. Les initiatives des acteurs locaux et du tissu associatif participent au développement et au rayonnement international et s'inscrivent, à ce titre, dans les politiques publiques portées par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

Ces actions sont un ferment de lien social et de cohésion territoriale ici et là-bas. L'alliance de nos collectivités territoriales et des sociétés civiles contribue au dialogue des cultures sur notre territoire en lien avec nos partenaires dans le monde entier.



La Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ont décidé de renouveler en 2022 une procédure commune d'appel à projets dans le cadre de leur politique internationale.

Les projets à déposer auprès du service commun des relations internationales de la Ville de Lyon et de la Métropole seront instruits par ce service selon les objectifs poursuivis et les compétences de ces deux collectivités.

Chaque collectivité délibérera les subventions à accorder aux porteurs de projet au regard de ses compétences et de l'intérêt local.

Pour la phase 2 de l'appel à projets correspondant au calendrier en page 4 :

- La Ville de Lyon dispose d'une enveloppe totale prévisionnelle de 140 000 € pour chaque phase
- La Métropole de Lyon dispose d'une enveloppe totale prévisionnelle de 150 000 € pour chaque phase

**OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS :**

- **stimuler l'engagement de la société civile, et plus particulièrement de la jeunesse, en réponse aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle,**
- **faire émerger des dynamiques d'actions renouvelées, innovantes et concertées dans le cadre des compétences et des intérêts de la Ville de Lyon/Métropole de Lyon,**
- **structurer l'accompagnement des porteurs de projets du territoire et soutenir une plus forte efficacité collective,**
- **optimiser l'impact local des actions collectives dans une cohérence entre ici et là-bas.**



## LES 4 THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS

### 1 - PROJETS FAVORISANT LES DYNAMIQUES D'INTERNATIONALITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

**La sélection des projets prendra en compte les critères d'appréciation suivants :**

- la contribution du projet à l'attractivité et aux politiques d'accueil de nos territoires en cohérence avec les orientations de développement international de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon,
- la contribution du projet au rayonnement international de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon sur la scène européenne et internationale et en particulier sur leurs emblèmes,
- la contribution du projet à la coopération internationale entre communautés créatives,
- l'approche multi-acteurs et collective du projet sera privilégiée,
- le nombre et / ou la qualité des bénéficiaires.
- la cohérence des actions proposées avec les territoires partenaires.

### 2 - PROJETS FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE LA FRANCOPHONIE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON, EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES PARTENAIRES

**La sélection des projets prendra en compte les critères d'appréciation suivants :**

- la qualité de la participation citoyenne à l'échelle de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon, notamment des plus jeunes, sur des actions et des événements valorisant la Francophonie.
- l'approche multi-acteurs, faisant émerger la diversité des acteurs avec une variété de thématiques contribuant à la Francophonie (culture, éducation, linguistique, développement économique, droits de l'homme, etc...),
- le croisement de la Francophonie avec les grands enjeux de nos politiques publiques (culture, numérique, développement économique, vie associative, etc...) et la capacité à faire émerger de nouveaux projets,
- le nombre et/ou la qualité de bénéficiaires,
- la cohérence des actions proposées avec les territoires partenaires.

### 3 - PROJETS FAVORISANT LE DIALOGUE DES CULTURES PAR L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE, SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON ET SUR LES TERRITOIRES PARTENAIRES

**La sélection des projets prendra en compte les critères d'appréciation suivants :**

- la qualité de la participation citoyenne, notamment des jeunes sur les grands enjeux internationaux du XXI<sup>ème</sup> siècle,
- la promotion de la diversité des cultures présentes sur nos territoires et l'organisation de rencontres et d'événements favorisant les échanges entre citoyens lyonnais et métropolitains,
- l'approche multi-acteurs et collective du projet sera privilégiée,
- le nombre et / ou la qualité des bénéficiaires.
- la cohérence des actions proposées avec les territoires partenaires.

### 4 - PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE MENÉS AVEC NOS TERRITOIRES PARTENAIRES SUR LA BASE D'ÉCHANGES RÉCIPROQUES ET SOLIDAIRES, VISANT À FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET L'AUTONOMIE DES POPULATIONS BÉNÉFICIAIRES

*hors projets assainissement et eau, traités indépendamment par le Fonds Eau :*  
[lien dossier fonds eau](#)

Ces projets devront s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs suivants : le développement local et durable, le respect des ressources et des cultures, l'accès aux droits fondamentaux en particulier pour les femmes et les enfants, l'égalité femme - homme, l'implication d'acteurs de la société civile des territoires partenaires, les démarches partenariales avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire, de la micro finance et de l'entrepreneuriat, l'appui à la gouvernance locale.

**La sélection des projets prendra en compte les critères d'appréciation suivants :**

- la pertinence du diagnostic des besoins identifiés, la fiabilité des données et la viabilité de la réponse apportée qui devra s'appuyer sur les acteurs locaux des territoires partenaires
- le projet devra favoriser la rencontre des habitants lyonnais et métropolitains sur notre territoire,
- l'approche multi-acteurs du projet et collective du projet sera privilégiée,
- le nombre et / ou la qualité des bénéficiaires,
- la cohérence des actions proposées avec les territoires partenaires.



## **CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS, FORMULATION D'OBJECTIFS RÉALISABLES, QUANTIFIABLES ET APPRÉCIABLES.**

- L'appel à projets est ouvert aux associations, groupements d'intérêt public, établissements publics domiciliés ou ayant leur siège social sur le territoire de la Ville de Lyon et/ou de la Métropole de Lyon,
- Les initiatives des porteurs de projets doivent contribuer à l'intérêt général et à l'intérêt local des territoires de la Ville / Métropole de Lyon,
- Sont exclus les projets individuels, études de faisabilité, stages, séjours touristiques, demandes de bourses, les projets concernant exclusivement des dons ou de l'acheminement de denrées comme du matériel, des fournitures scolaires, des médicaments, etc...
- Sont exclus les projets à visée culturelle, syndicale, politique ou dont l'activité principale est commerciale.
- Dans le cadre du dispositif appel à projets internationaux et des conventions Institut Français Ville de Lyon / Métropole de Lyon, les soutiens financiers ne sont pas cumulables.
- Le dossier doit être présenté complet dans le respect du calendrier prévu. La description du projet doit être soutenue par des éléments tangibles, précisant notamment le rôle des différents partenaires ici et dans les territoires partenaires là-bas, le calendrier du programme d'actions et la présentation des résultats attendus.
- Les porteurs de projet peuvent être sollicités par l'une ou les deux collectivités pour présenter leur projet
- Les projets doivent être en cohérence avec la stratégie internationale de la Ville et/ou de la Métropole de Lyon
- Seront prioritairement retenus, les projets en cohérence avec les territoires de coopération ou stratégiques pour la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon indiqués dans le tableau ci-dessous :

### **Liste des territoires partenaires de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon :**

<b>Sur le continent européen</b>	<b>En Afrique sub-saharienne</b>	<b>Au Maghreb</b>
<b>Allemagne</b> : Leipzig et Francfort <b>Arménie</b> : Erevan <b>Espagne</b> : Barcelone <b>Italie</b> : Turin et Milan <b>Pologne</b> : Lodz <b>Royaume Uni</b> : Birmingham, Manchester <b>Suède</b> : Göteborg <b>Suisse</b> : Genève <b>Russie</b> : Saint-Petersbourg, Moscou	<b>Bénin</b> : Porto Novo <b>Burkina Faso</b> : Ouagadougou <b>Éthiopie</b> : Addis-Abeba <b>Mali</b> : Bamako	<b>Algérie</b> : Sétif <b>Maroc</b> : Rabat <b>Tunisie</b>
<b>Au Moyen Orient</b>	<b>En Asie</b>	<b>En Amérique du nord</b>
<b>Émirats Arabes Unis</b> : Dubaï, Abu Dhabi <b>Israël</b> : Beer-Shev'a <b>Territoires palestiniens</b> : Jéricho	<b>Chine</b> : Canton, Shanghai, Pékin <b>Japon</b> <b>Vietnam</b> : Hô Chi Minh Ville	<b>Canada</b> : Montréal <b>États-Unis</b> : Boston

## **MODALITÉS DE FINANCEMENT**

- Le budget global prévisionnel du projet doit être présenté de façon équilibrée en recettes et en dépenses ;
- Chaque projet pourra être subventionné par la Ville de Lyon, par la Métropole de Lyon ou conjointement par les deux collectivités. Dans tous les cas, le montant total des subventions accordées par les deux collectivités sera plafonné à 50 % des dépenses éligibles du budget global prévisionnel du projet. En conséquence, le financement du budget global prévisionnel du projet doit reposer sur d'autres sources de financement que la subvention demandée à la Ville de Lyon/Métropole de Lyon ;
- Les financements sont conditionnés à la réalisation de l'action subventionnée, le montant définitif de la subvention peut être proratisé si le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel ;
- Sont considérées comme dépenses éligibles dans le cadre du projet subventionné : les dépenses de personnels rémunérés, les prestations de service extérieurs, les frais de transport et d'hébergement, les frais de communication ;
- Sont considérées comme dépenses inéligibles : les frais de fonctionnement de l'organisme ne concourant pas à la réalisation du projet.

## MODALITÉS DE RÉPONSE

Les documents relatifs à l'appel à projets internationaux 2022 sont accessibles sur :

- <https://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets.html>
- <https://www.lyoncampus.com/actualites/detail/financer-valoriser-ses-projets-talents>
- <http://www.lyon.fr>
- <http://www.resacoop.org/appeel-projets-internationaux-lyon>

**Pour répondre, le porteur de projet devra utiliser le dossier ci-joint :**

« Demande de subvention Appel à projets internationaux 2022 ».

Le porteur de projet pourra apporter toutes les pièces qu'il juge nécessaire pour la lisibilité de son projet.

**Par courrier électronique à :** [appel-a-projets-internationaux@grandlyon.com](mailto:appel-a-projets-internationaux@grandlyon.com)

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

**Lancement de l'appel à projets :** 1<sup>er</sup> avril 2022

**Le dossier de demande de subvention de la phase 2 sera publié en mars 2022**

**Date de clôture de dépôt des projets :** 2 mai 2022

**Validation définitive des projets retenus par :**

- la commission métropolitaine prévue lors du deuxième semestre 2022
- le conseil municipal lors du deuxième semestre 2022

**Deux sessions d'information sont organisées en partenariat avec Resacoop**

- **lundi 28 mars 2022 (10h00 - 12h00)**

**ou**

- **jeudi 31 mars 2022 (14h30-16h30)**

**afin d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche**

**Inscription [ici](#)**

**Pour toute information complémentaire, merci de contacter :**

- **Pascal L'HUILLIER :** [plhuillier@grandlyon.com](mailto:plhuillier@grandlyon.com)
- **Virginie VIRICEL :** [vviricel@grandlyon.com](mailto:vviricel@grandlyon.com)
- **Email :** [appel-a-projets-internationaux@grandlyon.com](mailto:appel-a-projets-internationaux@grandlyon.com)

**APPEL À PROJETS INTERNATIONAUX 2022**  
INTERNATIONALITÉ - FRANCOPHONIE  
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ  
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



AGIR  
**ENSEMBLE!**  
**ONLY LYON**   
LA MÉTROPOLE | VILLE DE LYON |